

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019**

Date de convocation et d'affichage : 05 juillet 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 02.

**Présents :**

**Mmes** BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, URBAIN Sandrine à ROBLET Bernard, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, SAUVAGE Philippe à MOCQUERY Bernard, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, DUQUESNOY Olivier à ROUSSELOT Nicole, ARNAUD Jean-Jacques à LEIX Jean-François, MOSER Alain à RABAT-ARTAUD Nadia, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à LE CORRE Marie, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HONORE Nicolas à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à BOISSEAU Dominique, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MENUET Gérard à BAUDOUX Bruno, OUADAH Karima à ROUVRE Annie, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à PORTIER-GUENIN Françoise, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

**Excusés :** DESROUSSEAU Pascal, GERARD Fabien, RESLINSKI Jean-François, GRIENENBERGER Daniel, REHN Yves, CHAPLOT Roland, BACHMANN Jean-Marie, TRUELLE Hubert, GACHOWSKI Jacques, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, SPILMANN Marcel, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

**Absents :** FEVRE Dolly, PARIGAUX Jean-Louis, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, BAILLY Jean-Marie, MANDELLI François

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°22</b>	<b>Organisation de la Semaine de la mobilité 2019</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Bernard ROBLET</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
92	114	114			

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019

**ORGANISATION DE LA SEMAINE DE LA MOBILITE 2019**

Annexe : convention

**Exposé** :

Troyes Champagne Métropole souhaite renouveler sa participation à la 18<sup>e</sup> édition de la semaine européenne de la mobilité qui aura lieu du 16 au 22 septembre 2019. L'événement est coordonné en France par le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire.

La semaine de la mobilité veut sensibiliser le grand public à l'usage des modes de déplacement alternatifs à la « voiture solo », comme la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage,... L'objectif est de contribuer à faire changer durablement les comportements pour une mobilité durable et responsable, face notamment aux enjeux du changement climatique et de ses conséquences sur la santé et la qualité de vie.

Durant la semaine de la mobilité 2019, Troyes Champagne Métropole lancera une application de covoiturage courte distance pour les déplacements domicile-travail des habitants de l'agglomération. Ce service de « court-voiturage » permettra une meilleure desserte des territoires peu denses de l'agglomération et de venir en complémentarité du réseau de transport en commun exploité par la TCAT. Troyes Champagne Métropole animera des ateliers sur le court-voiturage dans les Maisons de Services au Public ainsi que lors des autres animations de la semaine de la mobilité (Raid Urbain des clés de Troyes, animations sur les quais de Seine...).

Pour l'édition 2019, Troyes Champagne Métropole s'inscrit dans la thématique nationale et souhaite orienter la semaine de la mobilité sur la thématique : La sécurité des déplacements.

Dans le cadre de la thématique choisie, Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes souhaitent organiser pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive une animation sur les quais de Seine en lien avec les mobilités actives. Cet événement se déroulera le dimanche 22 septembre de 14h à 19h sur la place du Préau et les quais des Comtes de Champagne concomitamment aux Journées Européennes du Patrimoine. Cette action a eu un bilan très positif en 2018, et a pu profiter d'une réelle complémentarité avec les journées du patrimoine.

Le programme envisagé sera le suivant, celui-ci peut évoluer tout au long de la préparation :

- Participation d'associations (Vélo Solidaire des Viennes, la Prévention Routière, Troyes en Selle, l'association des paralysés de France, ...)
- Participation de La Poste : présentation de leurs équipements
- Participation de vendeurs de cycles afin de présenter la variété des vélos vendus dans le commerce
- Animations diverses : promenades en poney, orgue de barbarie, ...



Pour réaliser cette action, il convient de passer une convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes dont le projet est annexé au présent rapport.

Afin de mener ces différentes actions, des partenariats pourront être établis avec des prestataires et des associations.

Le budget alloué à la semaine de la mobilité est estimé à 10 000 € TTC.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la participation de Troyes Champagne Métropole à la semaine de la mobilité et son principe d'organisation, conformément au projet présenté ;**
- **D'APPROUVER la convention de partenariat entre Troyes Champagne Métropole et la Ville de Troyes afin de mener l'action sur les quais de Seine autour de la mobilité douce ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à solliciter les subventions éventuelles auprès des financeurs et à rechercher les partenariats nécessaires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

## Convention de partenariat dans le cadre de la semaine de la mobilité 2019

### Entre :

Troyes Champagne Métropole, domicilié 1 Place Robert Galley 10000 TROYES, représenté par son Président, dûment habilité à signer l'effet des présentes par la délibération du Conseil Communautaire n° ..... en date du .....

### D'une part,

### Et :

La Ville de Troyes, domiciliée Hôtel de Ville Place Alexandre d'Israël BP 767 10 026 TROYES Cedex, représentée par son Maire, dûment habilité à signer l'effet des présentes par la délibération du Conseil Municipal n° ..... en date du .....

### D'autre part,

*Il est exposé ce qui suit :*

### **OBJET DE LA CONVENTION :**

Dans le cadre de la semaine de la mobilité 2019, Troyes Champagne Métropole souhaite organiser une manifestation autour de la mobilité active. La Ville de Troyes, dans le cadre de son programme d'animation des quais de Seine, souhaite être partenaire de la manifestation. Ainsi, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole s'associent pour organiser une animation sur les quais de Seine autour de la mobilité douce qui aura lieu le dimanche 22 septembre 2019 de 14h à 19h.

### **Article 1 : OBLIGATIONS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE :**

- Troyes Champagne Métropole s'engage à trouver les associations et entreprises pouvant tenir un stand lors de la manifestation, définie ci-dessus.
- Troyes Champagne Métropole s'engage à fournir à la Ville de Troyes les documents de communication à diffuser pour la manifestation.

### **Article 2 : OBLIGATIONS DU PARTENAIRE :**

#### **2-1 Obligations générales**

- La Ville de Troyes mettra à disposition le domaine public communal à l'intention des exposants aux tarifs qu'elle définira.
- La Ville de Troyes assurera le montage et le démontage des stands (barnums, tables, chaises...) mis à disposition des exposants.
- La Ville de Troyes s'engage à diffuser les informations fournies par Troyes Champagne Métropole et les documents de communication sur la manifestation.

#### **2-2 – Obligations financières**

La présente convention est consentie à titre gratuit.

La Ville de Troyes percevra la redevance issue de la location du domaine public auprès des participants procédant à une activité de vente sur les lieux de l'événement (exposants).

### **Article 3 : PLANNING ET DUREE DE LA CONVENTION :**

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée de l'action précisée ci-dessus incluant le montage et le démontage des stands.



**Article 4 : ASSURANCES ET RESPONSABILITES :**

Troyes Champagne Métropole est responsable des dommages susceptibles d'être commis ou engendrés par son personnel du fait de la réalisation de ses animations.

La Ville de Troyes est responsable des dommages susceptibles d'être commis ou engendrés par ses usagers ou son personnel durant l'animation et sa mise en place. La Ville de Troyes déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la mise à disposition du matériel nécessaire à l'animation.

**Article 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION :**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception.

Le contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

**Article 6 : COMPETENCES JURIDIQUES :**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention d'accueil d'animations hors les murs et après épuisement des voies de recours amiable, les parties reconnaissent la compétence du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée (51000).

**Fait à Troyes en deux exemplaires, le**

Pour la Ville de Troyes,

Pour Troyes Champagne Métropole